

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

2026.07.08

**DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLUS ET
ADHÉSION À LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL
PROPOSÉE PAR LE CDG01**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 5.6.4 autres

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1 ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-20260708-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le CDG01 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires.

La Commission Municipale **Services Ressources**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité ;
2. **D'APPROUVER et D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élus », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.
Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème réglementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants ;
3. **DE PRÉCISER** que la saisine du « référent déontologue élus » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant ;
4. **DE PRÉCISER** que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
 - Par courrier postal adressé au Référent déontologue élus, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,
 - Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.
5. **DE PRÉCISER** que les réponses seront formulées par écrit à l'elu ayant déposé la demande, et que le « référent déontologue élus » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande ;
6. **DE PRÉCISER** que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance

